

R408 : Echafaudages de pied

Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Article R4323-69 du Code du travail - Arrêté du 21 décembre 2004



Objectifs de la formation :

- > Se situer et être acteur de la prévention des risques
- > Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- > Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- > Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Les monteurs et utilisateurs d'échafaudages sont fortement exposés au risque de chutes de hauteur. Pour s'en protéger, des compétences indispensables sont nécessaires. Celles-ci sont définies par la CNAMTS et l'INRS dans des référentiels.

Public :

Toute personne appelée à **monter, démonter un échafaudage de pied** de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Contenu de la formation :

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel)
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage

Cas pratiques et mises en situation

- Étude d'un cas concret sur le site de l'établissement
- Montage et démontage d'un échafaudage de pied
- Réalisation d'une vérification journalière

Finalité de la formation :

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage façade avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement,
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

> Prérequis

- Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.
- Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.

> Durée

3 jours (soit 21 heures) minimum. 7 heures de théorie et 14 heures de pratique ajustables en fonction du niveau et du nombre de stagiaires.

> Horaires

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

> Modalités d'évaluation

QCM et cas pratique en contrôle continu.

> Effectif

De 3 à 8 stagiaires au maximum par formateur.

> Validation

Evaluation réalisée par QCM et cas pratiques tout au long de la formation. A l'issue de celle-ci est délivrée une attestation de compétence.

> Compétences

Formateur certifié INRS et qualifié en prévention des risques professionnels.

> Moyens

Salle de cours, vidéo-projection, échafaudages de pied certifiés NF, à cadres ou multidirectionnel et divers matériels pédagogiques.

> Handicap

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements.